

# COMMUNE DE MONTPEZAT SOUS BAUZON

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2020

### **Etaient présents :**

François AUBERT, Julien BEAUME, Florence BREYSSE, Marie CARPENTIER, Marcel COUDENE, Patricia COURRIOL, Marie-France FABREGES, Céline GABRIEL, Bernard GANDON, Laure LUZY, Florian MEJEAN, Alain MOREELS, Gerald RIPOLL, Olivier SPRIET.

**Absent excusé :** Colin COMBE (procuration Florian MEJEAN)

**Secrétaire de séance :** Laure LUZY

### **ORDRE DU JOUR :**

#### ✓ **FINANCES :**

- **Protocole transactionnel ADIS**
- **Tarif chauffe 2020**
- **Indemnités élus – tableau**
- **Admission en non-valeur**
- **Autorisation demande de subventions états et région**
- **Convention DEAMBUL**
- **Achat terrain**

#### ✓ **VOIRIE :**

- **Voirie travaux 2020 avec la CDC**
- **Devis voirie**

#### ✓ **DESIGNATION DE MEMBRES :**

- **Désignation des délégués SDEA**
- **Désignation de membres pour des commissions communales membres extérieurs**
- **Nomination d'un élu pour la commission de contrôle électorale**

#### ✓ **QUESTIONS DIVERSES**

Madame Le Maire déclare la séance du conseil municipal du mercredi 30 septembre 2020 ouverte à 20h32

*Marie-France FABREGES et l'équipe municipale, tiennent à exprimer tout leur soutien avec affection aux élus ainsi qu'aux employés municipaux qui traversent des moments difficiles actuellement.*

Elle indique que nous sommes 14, le quorum est donc atteint. Colin COMBE est absent excusé, il a donné procuration à Florian MEJEAN.

Marie-France FABREGES fait lecture du procès-verbal du précédent conseil municipal en date du vendredi 10 juillet 2020.

Vote à l'unanimité des présents

Laure LUZY est désignée comme secrétaire de séance.

### **Protocole transactionnel ADIS**

François AUBERT explique le litige entre ADIS et la mairie à propos du projet de construction de logements dans la prairie. Ce projet avait été arrêté par l'ancienne équipe municipale alors que ADIS avait déjà engagé pour 63 204 € de frais d'architecte et de maîtrise d'œuvre. Ce litige ayant perduré durant le précédent mandat, ADIS demandait le remboursement des frais engagés, des frais de procédures et du manque à gagner. Marie-France FABREGES et François AUBERT ont rencontré les représentants de cette société, un accord financier a été trouvé afin de solder le litige en ne réglant que les frais de maîtrise

d'œuvre engagés par ADIS (63 204.10€) avec des paiements trimestriels de 5267 € pendant 4 ans, le premier ayant lieu au dernier trimestre 2020. Ce protocole clôt définitivement le litige et entraîne la résiliation de bail emphytéotique du 27 février 2014.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal valide ces versements à ADIS d'un montant total de 63 204,10 €.

### **Tarif chauffe 2020**

François AUBERT rappelle que les tarifs de la fourniture de chaleur sont révisés tous les ans en fonction de l'indice national du coût de l'énergie, du bois et du fioul.

Le coût de l'abonnement du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 31 mai 2021 est de 68,34 € HT/kW (période 2019-2020 67,64 HT/kW).

Pour la consommation, la nouvelle valeur proposée est de 52,32 € HT/MWh (période 2019/2020 52,67 € HT/MWh).

François AUBERT précise qu'un appel d'offres pour le choix du prestataire en fourniture de bois est ouvert jusqu'au 5 octobre. Un seul fournisseur s'est fait connaître à ce jour.

Florian MEJEAN demande la fréquence de cet appel d'offres.

François AUBERT explique que c'est prévu tous les 5 ans.

Le conseil municipal vote à l'unanimité les tarifs de fourniture de chaleur pour la saison 2020/2021.

### **Indemnités élus-tableau**

Madame la préfète demande d'actualiser la délibération relative aux indemnités de fonctions du Maire, des adjoints et des conseillers délégués par la présence d'un tableau annexé à la délibération suivant les dispositions légales.

Le conseil municipal vote à l'unanimité ces indemnités ainsi que le tableau présentant les indemnités des élus.

### **Admission en non-valeur**

La Direction générale des Finances Publiques demande l'admission en non-valeur d'une créance d'un montant de 845,22 € correspondant au non-paiement de fournitures d'eau et d'assainissement, ces créances étant éteintes au terme de la procédure de surendettement.

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'admission en non-valeur de cette créance éteinte au terme de la procédure de surendettement et suggère que cette personne en difficulté puisse être aidée.

### **Autorisation demande de subvention état et région**

Florian MEJEAN explique que, suite à la crise sanitaire, une aide exceptionnelle de l'état est proposée aux communes pour des travaux. Cette dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) prend en charge jusqu'à 40% des montants des travaux validés.

Florian MEJEAN indique que trois projets sont proposés dans ce cadre.

Le premier concerne la réfection du pont du Mas avec échafaudage, nettoyage et rejointoiement des murs et de la voute pour un montant estimé de 19 600 € HT.

Le deuxième concerne la réfection du revêtement de la cour de l'école avec canalisations des eaux pluviales avec un montant estimé de 28 519,90 € HT pour un revêtement en enrobé.

La réfection extérieure et intérieure de la Pyramide est le dernier projet avec nettoyage, sablage, et rejointoiement. Florian MEJEAN précise que pour ce projet une déclaration préalable a été faite auprès du service instructeur avec consultation de l'Architecte des Bâtiments de France puisque la Pyramide se trouve dans le périmètre de Prévenchères.

Le montant estimé est de 13 644,14 € HT pour l'extérieur et 8 574,72 € HT pour l'intérieur.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise ces demandes de subvention à l'état.

Parallèlement, des demandes de subvention à la région sont faites pour deux dossiers. S'ils sont validés, une aide de 40% pourra être octroyée.

La réfection du pont du Rocher Noir avec échafaudage, nettoyage et rejointoiement pour un montant estimé de 51 968,40 €.

Et le second l'élargissement de l'entrée du pont de Rieugrand et la reprise du mur sur la voie communale des Chaudouards pour un montant estimé de 15 022 € HT pour ces travaux.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise ces demandes de subvention à la région.

### **.Convention Déambull**

Laure LUZY présente la convention Déambull, celle-ci concerne 4 animations jeux, qui ont lieu pour les vacances scolaires pour un montant total de 600 €. La première aura lieu durant les vacances de la Toussaint.

Alain MOREELS demande si cette animation sera possible en raison de la COVID 19.

Patricia COURRIOL rajoute que les animations par le conservatoire Musique et Danse se font sans que les enfants aient l'autorisation de toucher les instruments de musique.

Un mail sera fait à Déambull pour avoir les informations à propos du protocole à suivre.

Pour information, il est précisé aussi que deux interventions n'ont pas pu être organisées l'an passé, elles seront reportées à cette année scolaire.

Vote à l'unanimité du conseil municipal pour signer la convention entre la commune et l'association Déambull.

### **Achat terrain**

Lors de la réunion d'échanges au Faud, il avait été évoqué la difficulté d'y stationner. Marie-France FABREGES a rencontré monsieur et madame PONGI, propriétaires d'un terrain en face d'un rocher volcanique qui menace de tomber et sous lequel il est dangereux de garer un véhicule. Il s'agit de la parcelle cadastrée F146 d'une superficie de 680 ca au lieu-dit LE FAUD. Une proposition d'achat de ce terrain a été faite pour un montant de 3 € par mètre carré. Les propriétaires ont accepté la proposition. Cet achat permettra de réaliser l'aménagement d'une aire de stationnement.

Le conseil municipal autorise Marie-France FABREGES à finaliser cet achat de terrain au Faud.

### **Voirie travaux 2020 avec la CDC**

La commune possède 36 km de voirie dont 32 km transférée à la compétence de l'intercommunalité.

Grâce à une règle de calcul tenant compte des longueurs des routes à entretenir, la communauté de commune Ardèche des Sources et Volcans (CDC) a défini une enveloppe annuelle maximum de 17 000 € pour Montpezat, à condition que la commune finance à la même hauteur les travaux. Cette enveloppe de 17 000 € permet la réfection essentiellement des bandes de roulement, il faut donc prévoir en amont le nettoyage et préparation des abords.

Un maître d'œuvre intercommunal a été retenu. Il s'agit, pour des deux prochaines années, de l'entreprise GEOSIAPP d'AUBENAS. Ce groupement de commande mutualisé avec la CDC permet d'avoir des tarifs avantageux avec les 265 km que compte la communauté de communes. De plus, la CDC réalise l'avance sur la TVA.

Si elle le souhaite, les communes adhérentes peuvent abonder l'enveloppe voirie et ainsi profiter des avantages du marché groupé. Cet abondement est directement pris par la CDC sur les attributions de compensation. L'ancien conseil municipal avait fait le choix d'abonder l'enveloppe 2020 de 10000€.

Il a été décidé, sur l'ensemble de la Communauté de Commune, de ne pas entreprendre de travaux de voirie pour 2020.

Le conseil municipal délibère pour que l'enveloppe allouée à la voirie 2020 soit automatiquement reportée à l'année 2021 et demande à la CDC le remboursement des 10 000 € qui avaient été rajoutés à l'enveloppe 2020. Ce remboursement sera inclus dans les attributions de compensation 2020.

Certaines voiries ont été identifiées en mauvais état, il conviendra provisoirement de faire boucher les trous à l'enrobé à froid par le personnel technique et par la suite envisager la réfection totale de la chaussée.

Florian MEJEAN précise qu'il faut réfléchir à la projection de tous les travaux d'enrobage sur les cinq années à venir.

Le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité

### **Désignation des délégués SDEA**

Le Syndicat de Développement d'Équipement et d'Aménagement (SDEA) sollicite la commune pour avoir un délégué qui siègera au sein de l'Assemblée Générale du SDEA.

François AUBERT indique que ce syndicat a pour compétences la maîtrise d'ouvrages et l'avance des factures. Par exemple, lorsque le toit du gymnase s'est arraché, le SDEA a géré le sinistre.

Florian MEJEAN se propose.

**Vote à l'unanimité du conseil municipal.**

### **Désignation de membres pour des commissions communales membres extérieurs**

Il faut désigner les membres de la commission des impôts directs (CCID), cette commission permet chaque année de donner son avis sur les modifications d'évaluations des locaux d'habitation. Tous les membres sont installés pour la durée du mandat.

Les représentants du conseil municipal ont été désignés lors du conseil municipal du 16 juin.

Marie-France FABREGES propose comme membres extérieurs au conseil municipal : Christian ANDRE, Sylvie ASTIER, Pascal IMBERT, Patrick MATHIEU, Alice SARREBOUBEE, et Thierry VERNET.

**Vote à l'unanimité du conseil municipal.**

### **Nomination d'un élu et d'un délégué pour la commission de contrôle électoral**

François AUBERT se propose en tant qu'élu.

Marie-France FABREGES indique que Pascal IMBERT est intéressé pour être délégué, et Patrick MATHIEU en suppléant.

**Vote à l'unanimité du conseil municipal.**

### **Questions diverses**

#### **3C**

Le 31 octobre, la municipalité organise une fête intitulée les « 3C » en l'honneur des Châtaignes, des Cucurbitacées et de Catherine PEYRETONNE.

Tous les bénéfices de la buvette et de la vente de la soupe de courges iront au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

Durant cette journée, marché, présentation de la greffe de châtaigniers, des ruches troncs, histoire de Catherine PEYRETONNE racontée par Laurent HAOND, castagnade, mémé castagne ... sont au programme.

Tous les conseillers municipaux sont impliqués et volontaires pour cette journée.

Marie-France FABREGES propose que nous nous réunissions à nouveau pour reparler de l'organisation de cette journée en restant attentif et vigilant à l'évolution du protocole lié à la COVID 19 pour cette date-là.

### **Téléthon**

Marie-France FABREGES évoque la possibilité de s'investir dans le téléthon en décembre 2020. Plusieurs idées ont émergées sur l'organisation, mais rien de définitif. Il faudra y réfléchir après les « 3C » car nous ne savons pas comment la crise sanitaire évoluera.

### **Nettoyage Voirie**

Florian MEJEAN avec Julien BEAUME et Bernard GANDON indiquent qu'en vue de la période hivernale (forte pluie et neige) il y a un réel besoin d'effectuer l'élagage des voiries. Pour cela, ils ont contacté une entreprise qui réalise ce type de prestation à l'aide d'un tracteur équipé d'un lamier à disque. Chaque journée de 8 h de travaux a un coût de 700 €. La commission des travaux souhaite mobiliser l'ensemble du personnel technique durant ces journées afin de réaliser le broyage des branches derrière la machine. L'entreprise est disponible la dernière quinzaine de novembre. Il faudra communiquer les dates et les routes nettoyées aux riverains grâce à des arrêtés et sur les panneaux d'affichage.

### **Tractopelle et épareuse**

Ces deux engins ont tous les deux de grosses pannes. Leur réparation engagerait des frais trop important par rapport à la valeur des machines. La commission des travaux propose de s'orienter vers un engin polyvalent qui permettrait de faire à la fois des travaux de terrassement et d'épareuse. Le coût d'un matériel neuf est d'environ 100 000 €.

Une discussion s'engage entre les différents membres de l'équipe municipale pour savoir si nous devons acheter cet engin neuf ou chercher dans l'occasion. Une réflexion doit se faire par rapport aux besoins sur

notre commune en accord avec les employés techniques. Le conseil municipal propose de poursuivre la réflexion et se réunir sur ce sujet très prochainement.

Tous les sujets étant traités, la séance est levée à 22h17.

Madame le maire, Marie-France FABREGES :